



Commune de Vully-les-Lacs

Au Conseil communal de Vully-les-Lacs

Préavis municipal 2024 / 05

Demande de crédit de CHF 289'000.- pour la réalisation de
travaux d'amélioration au Chemin du Clos à Villars-le-Grand

Point porté à l'ordre du jour de la séance
du 30.04.2024

Au Conseil communal
de Vully-les-Lacs

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule :

Reprise de quelques éléments pour comprendre l'évolution de ce projet débuté en août 2020 :

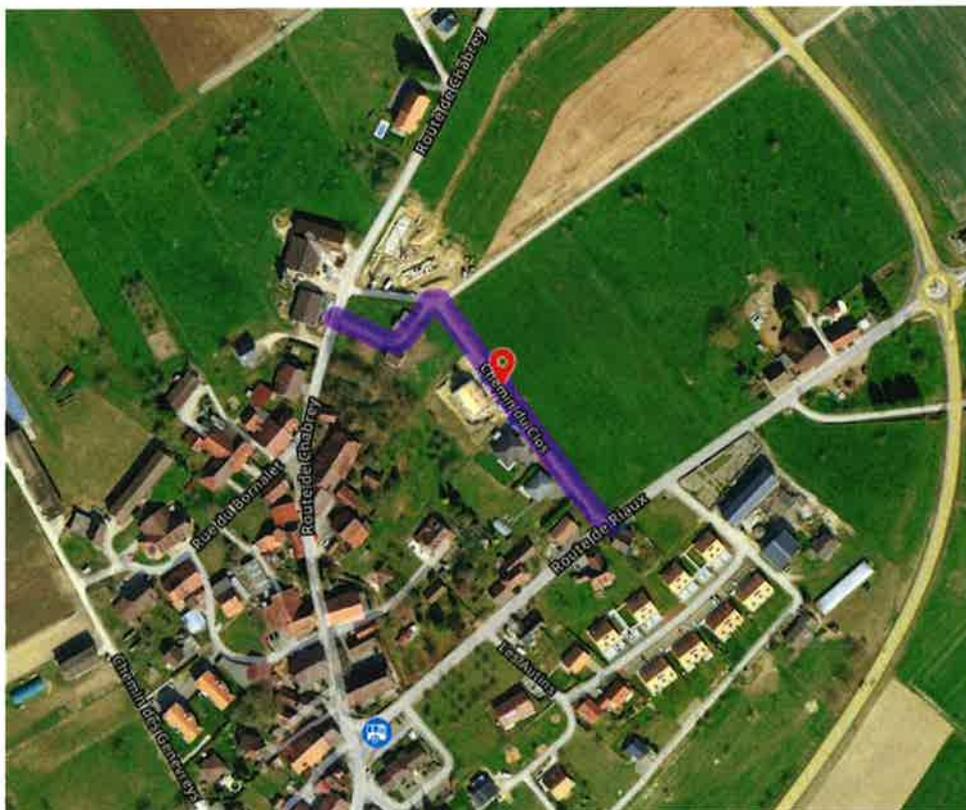
- Août 2020 : reçu une pétition d'un groupe d'habitants de Villars-le-Grand pour améliorer la sécurité dans la région proche du chemin du Clos.
- Septembre 2020 : postulat « 2020 01 lumière Chemin du Clos à Villars-le-Grand » posé lors du conseil communal du 29.09.2020.
- Décembre 2020 : réponse lors du conseil communal du 15.12.2020 qui indiquait que la Municipalité allait étudier 2 éléments de sécurité, à savoir l'éclairage public et la construction d'un trottoir ainsi que le changement de la conduite des eaux claires figurant dans le PGEE (plan général d'évacuation des eau) du village de Villars-le-Grand datant du 9 décembre 2015.
- Novembre 2021 : reçu les offres de 2 bureaux d'ingénieurs pour étudier et diriger les travaux par la suite.
- Mai 2022 : présentation du préavis 2022/03 lors de la séance du conseil communal du 10.05.2022 pour l'étude et la réalisation des travaux. Le Conseil Communal a amendé le préavis pour réduire le mandat du bureau d'ingénieur en enlevant la conduite des travaux. Le travail se terminera à la mise à l'enquête et à l'approbation du projet par le Conseil Communal.
- Février 2023 ; réception d'une d'étude qui contient le rapport d'inspection de la canalisation des eaux claires. En plus d'être sous-dimensionnée, elle est obstruée par des racines et elle est déboitée.
- Avril 2023 : reçu un préavis favorable de la DGMR sur un projet d'aménagement d'un trottoir le long du chemin du Clos. Le projet contient le changement de la conduite des eaux claires.
- Mai 2023 : vu l'ampleur du devis pour les travaux complets, demande d'un deuxième devis pour faire les travaux en 2 phases en remettant à plus tard la construction du trottoir.
- Mars 2024 : présentation d'une première version du préavis 2024/01 pour la séance du conseil communal du 12 mars. La Municipalité propose le projet réduit qui consiste à mettre en place l'éclairage public et le changement de la conduite des eaux claires avec la création de 5 nouveaux sacs de route avec grilles et dépotoirs et le changement de la conduite au début du chemin des Riaux. Elle s'appuie sur le devis en 2 phases en partant de l'idée que la seconde phase ne serait jamais réalisée. En procédant de la sorte, la Municipalité n'a pas remarqué que le revêtement de la route n'est pas remis à neuf et qu'il manque un boudin pour guider l'eau de pluie jusqu'aux grilles.

- Mars 2024 : suite aux remarques des commissions ad'hoc et des finances, en particulier en lien avec le manque de remise en état du revêtement de la route, la Municipalité décide de retirer le préavis 2024/01 lors de la séance du conseil communal du 12.03.2024 pour revenir avec un préavis modifié plus précis sur la somme à demander pour réaliser ce projet qui reste inchangé.

Rappel des améliorations à étudier au Chemin du Clos selon le préavis 2022/03:

- La mise en place d'un éclairage public, peut-être solaire
- Amélioration de l'évacuation des eaux claires :
 - Changement de la conduite des eaux claires pour mettre en place des plus gros diamètres : 200mm puis 250mm à la place de 160mm
 - Fabrication de 5 nouveaux sacs de route avec grilles et dépotoirs
 - Changement de la conduite au début du chemin des Riaux
- La construction d'un trottoir du côté des immeubles

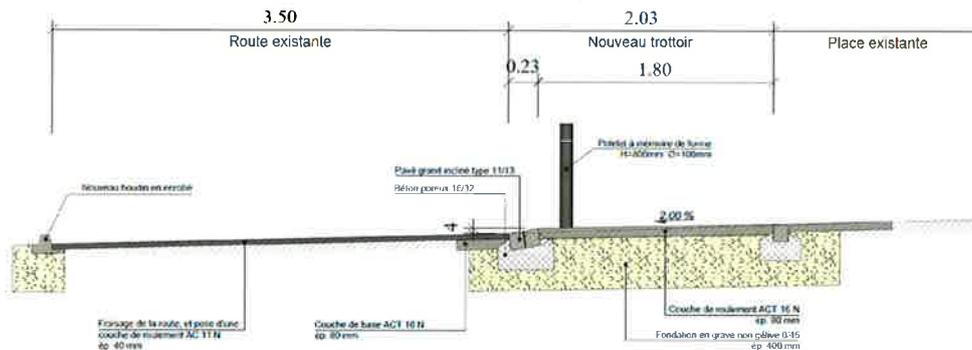
Le chemin du Clos est mis en évidence en violet dans le plan ci-dessous :



Le type de trottoir étudié serait à droite de la route sur la photo ci-dessous :



TROTTOIR FRANCHISSABLE 1:50



Une étude préalable a été soumise au canton, ce qui a permis d'obtenir un budget pour l'entier des travaux. Selon une première estimation sommaire indiquée dans la première offre présentée dans le préavis 2022/03, les travaux étaient devisés à CHF 240'000.- pour le génie civil sans les divers et imprévus et sans les honoraires. La différence entre ce premier montant et le montant reporté dans le premier tableau ci-après s'explique de la manière suivante :

- Le collecteur était initialement prévu pour être remplacé uniquement sous la route "Chemin du Clos" dans le devis initial. Cependant, suite aux calculs hydrauliques, il a été décidé d'étendre le remplacement du collecteur le long de la Route de Riaux. Le collecteur, dimensionné en Ø500mm, représente un coût assez élevé en raison de sa taille (~600.- / m).
- L'emprise sur la parcelle où aucune servitude n'est pour l'instant inscrite, prévoyait initialement un simple talus pour relier le bord du trottoir à leur terrain. Lors des relevés topographiques, le bureau d'ingénieurs a rencontré le propriétaire et, afin de lui expliquer la nécessité des relevés sur sa propriété, il l'a informé de manière informelle de la nécessité d'empiéter sur son terrain avec le projet. Il était plutôt favorable, à condition que ce ne soit pas un talus, mais plutôt un mur de soutènement qui soit construit. Ceci a été inclus dans le dernier devis.
- Le nouveau boudin en enrobé n'était initialement pas prévu.
- L'étude a révélé certains éléments qui n'étaient pas connus lors de l'établissement du premier devis, tels que le déplacement de clôture, l'abattage d'arbres, etc.

La carte ci-dessous indique le chemin du Clos en jaune et la nouvelle canalisation des eaux claires en bleu qui sera aussi changée le long du chemin du Riaux :



Tableau des coûts pour l'ensemble des travaux : 530'909.-

Travaux complets					
Label	Projet	Collecteur	Eclairage	Trottoir	Total
Nouveau collecteur		110000			110000
Fouille pour éclairage			5000		5000
Trottoir + enrobé + boudin				247000	247000
Eclairage			16128		16128
Frais administratifs	10000				10000
Terrain				4500	4500
Honoraire	34500				34500
Divers (~15%)	6668	16482	3166	37684	64000
TVA	4145	10245	1968	23424	39781
	55312	136727	26262	312608	530909

Au vu de la somme obtenue, une nouvelle étude budgétaire a été demandée pour réaliser uniquement l'éclairage public et l'amélioration de l'évacuation des eaux claires sur le chemin du Clos en remettant à neuf le revêtement de la route. Les coûts sont toujours estimés à 15%, car ils sont basés sur des calculs et pas des rentrées d'offres. Habituellement, l'appel d'offres intervient après l'enquête publique, une fois que tous les détails sont précisés. Chaque modification peut avoir un impact sur l'ensemble des coûts. De plus, les montants de l'appel d'offres peuvent varier en fonction de la connaissance complète des travaux par les entreprises. À ce stade, l'obtention de soumissions serait prématurée car les détails des travaux et la date de leur réalisation ne sont pas encore déterminés, ce qui compliquerait la fixation des prix pour les entreprises. Par conséquent, cela pourrait entraîner des soumissions plus élevées que prévu.

Tableau des coûts pour la mise en place d'un éclairage public et l'amélioration de l'évacuation des eaux claires ;

Eaux claires et éclairage					
Label	Projet	Collecteur	Eclairage	Route	Total
Nouveau collecteur		125000			125000
Fouille pour éclairage			25000		25000
Enrobé + boudin				44000	44000
Eclairage			16128		16128
Frais administratifs	10000				10000
Terrain					0
Honoraire	31400				31400
Divers (~15%)	6090	18388	6050	6472	37000
TVA	3847	11614	3821	4088	23371
	51337	155002	50999	54561	311898
				Crédit pour le préavis 2022/03	-23000
				Crédit pour le préavis 2024/05	288898

Après avoir analysé le projet, la Municipalité retient le demi-projet « Eclairage + collecteur » arrondi à CHF 289'000.- et abandonne l'idée de faire un trottoir au chemin du clos en le remplaçant par un marquage au sol en peinture jaune comme c'est déjà le cas sur d'autres tronçons de routes de Vully-les-Lacs. L'éclairage public sera du LED programmable avec détection de mouvements semblable au matériel mis en place ces dernière année dans d'autres villages de la commune.

Financement :

- Crédit demandé CHF 289'000.00
 - Intérêts passifs (Projet, éclairage, route) CHF 1'000.00
(répartition prorata des intérêts passifs selon valeur présumée à l'actif au 31.12)
 - Amortissement 2.5% (Projet, éclairage, route) CHF 3'350.00
(selon RCom et annexe MCH2)
- Frais annuels à partir de 2025 CHF 4'350.00**

Sous réserve de l'acceptation du conseil communal le collecteur sera amorti par le biais du fonds affecté à l'épuration.

Les charges annuelles se comptabiliseront sous le chapitre 4300 du compte de fonctionnement et la charge d'investissement sera résumée dans le récapitulatif des immobilisations (annexe aux comptes) sous la section 210'000, ouvrages génie civil.

Conclusions :

Considérant les éléments exposés ci-dessus, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Vully-les-Lacs

- Vu le préavis municipal No 2024 / 05,
- Oui le rapport de la commission des finances,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Décide :

- D'autoriser la Municipalité à changer la conduite des eaux claires sous le chemin du Clos et d'installer un éclairage public ;
- De lui accorder dans ce but, un crédit de CHF 289'000 ;
- De financer cet investissement par la trésorerie courante ;
- D'amortir en partie cette dépense par un prélèvement sur le fonds affecté à l'épuration pour les frais inhérents au collecteur

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 09.04.2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



M. Verdon



La Secrétaire :



S. Baumann

Municipal délégué : M. Alain Bally

